

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Livret Candidat

Examen Facultatif Ponctuel
Baccalauréats généraux, technologiques.

EPREUVE : ART DANSE

Année scolaire 2012-2013

RECTORAT
4 RUE G. ENESCO
94010 CRETEIL CEDEX
Tél : 01 57 02 68 46

RECTORAT
3 BD DE LESSEPS
78017 VERSAILLES
Tél : 01 30 83 40 41

RECTORAT
94 AVENUE GAMBETTA
75984 PARIS CEDEX 20
Tél : 01 44 62 47 49

En référence aux BO n° 7 du 16 février 2012 et au BO spécial n° 5 du 19 Juillet 2012. Cette brochure présente pour les Académies de Créteil, Paris et Versailles les activités physiques et sportives retenues pour la session 2013 des Examens des Baccalauréats Généraux et technologiques.

Les épreuves dont la définition et les modalités d'évaluation sont arrêtées ici pour l'examen facultatif ponctuel s'organisent de la façon suivante

« L'enseignement d'option facultative est une approche spécialisée fondée sur la pratique approfondie d'une ou deux activités physiques, sportives et artistiques... L'objectif principal est de poursuivre l'approfondissement du processus de préparation et de réalisation d'une performance dans une activité spécifique.. »

Evaluation de l'option facultative en E.P.S :

- ☞ *« Elle relève soit du contrôle en cours de formation, soit de l'examen ponctuel terminal. »*
- ☞ *« Les candidats dispensés de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive ne peuvent présenter l'épreuve facultative. De même les candidats à l'épreuve d'éducation physique et sportive de complément ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative »*

L'examen ponctuel terminal :

- ☞ *Elle s'adresse à tout candidat ayant passé les épreuves de l'enseignement commun CCF comme en ponctuel. Les candidats inscrits à l'examen facultatif ponctuel choisissent une épreuve parmi :*
 - ☞ *les trois épreuves proposées dans la liste nationale spécifique à l'enseignement facultatif ponctuel, publiée en annexe de la présente circulaire et susceptible d'évolutions au fil des sessions ;*
 - ☞ *les deux épreuves éventuellement proposées dans la liste académique spécifique.*
- ☞ *L'épreuve se compose de deux parties : une épreuve physique et un entretien.*
- ☞ *L'épreuve physique est notée sur 16 points, en référence au niveau 5 de compétence attendue fixé nationalement. Les exigences sont identiques à celles du contrôle en cours de formation.*
- ☞ *Pour les épreuves retenues à l'échelon académique, la compétence et le référentiel de niveau 5 sont validés par la commission académique.*
- ☞ *L'entretien noté sur 4 points doit permettre d'attester les connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et la réflexion du candidat sur sa pratique.*
- ☞ *La note obtenue sur 20 points est transmise au président du jury pour attribution définitive et pour information à la commission académique. Un bilan de la session est établi à partir des rapports des responsables des centres d'examen.*

EPREUVE : EPS DANSE

Ce livret présente, pour les trois académies d'Ile de France, l'épreuve d'option facultative d'enseignement artistique, domaine danse des baccalauréats général et technologique en contrôle ponctuel terminal, pour la session 2013.

Cette épreuve s'adresse à un public ayant acquis une culture artistique et chorégraphique confirmée.

Les candidats doivent avoir réellement pratiqué la danse sous des formes diversifiées et s'être intéressés aux événements artistiques associés.

Cadre institutionnel de référence

B.O. n° 14 du 5/04/2012

B.O. Spécial n°9 du 30/09/2010

I - DESCRIPTION DE L'EPREUVE :

La partie pratique est constituée :

- d'une composition chorégraphique de 2 à 3 minutes, individuelle ou collective (de 2 à 4 danseurs, choisis parmi ses partenaires habituels des classes de danse de son lycée) notée sur 7 points.

- d'une improvisation individuelle de 1 à 2 minutes notée sur 6 points.

La partie orale qui suit est constituée :

- d'un entretien de 15 minutes, noté sur 7 points, organisé en deux parties (un premier temps sur la partie pratique, et un deuxième temps sur la culture chorégraphique)

II - CONDITIONS DE L'EPREUVE :

Les candidats disposent d'un temps d'échauffement avant le passage de la chorégraphie.

Pour la composition, l'environnement sonore reste à l'initiative du candidat.

Le choix du support doit être obligatoirement un CD non réinscriptible, en format audio ou wave.

Il appartient au candidat de vérifier scrupuleusement la bonne lecture du support sur une sono autre qu'un ordinateur (chaîne hi-fi, poste audio). Si le candidat choisit d'utiliser des accessoires et / ou des décors, il devra les fournir personnellement, et les installer rapidement.

Pour l'improvisation, le candidat devra se munir de ses écouteurs personnels.

Un seul passage est autorisé pour chacune des prestations physiques.

L'épreuve n'est pas publique. Seuls les candidats et les membres du jury sont autorisés à y assister.

Les prises de vues (photo et vidéo) sont interdites.

Chaque candidat doit présenter le jour de l'épreuve une fiche synthétique (annexe jointe) faisant état de son travail personnel et des activités menées durant son parcours.

III - COMPÉTENCES ATTENDUES :

Créer, représenter et interpréter une chorégraphie singulière, qui engage le ou les danseur(s) chorégraphe(s) dans un projet artistique.

IV - DÉROULEMENT ET MODALITES DE L'EVALUATION :

Toutes techniques ou styles de danse au service d'une idée chorégraphique sont autorisés.

A/ PRESTATION PHYSIQUE notée sur 13 points

Note de la composition chorégraphique /7pts + Note de l'improvisation /6pts.

Composition chorégraphique : Durée de 2 à 3 minutes.

Elle est présentée en solo, en duo, en trio ou en quatuor. Les partenaires de danse ne sont pas obligatoirement candidats à l'épreuve mais doivent être scolarisés dans le même établissement.

Le titre de la chorégraphie est obligatoire.

En cas de dépassement de temps des pénalités sont prévues.

En fonction de la constitution des jurys, il peut être demandé deux présentations pour les chorégraphies collectives afin de permettre l'évaluation des différents candidats.

Pour cette partie d'épreuve, seront privilégiés :

- La richesse, la maîtrise et la pertinence du vocabulaire corporel
- La présence et l'engagement
- La cohérence de la composition
- Le traitement des éléments scéniques, de l'espace et du temps, le rapport éventuel au monde sonore
- Les relations entre les danseurs...

Improvisation individuelle : Durée de 1 à 2 minutes.

En relation avec le programme de terminale et à partir d'un sujet qu'il aura tiré au sort parmi les deux proposés par le jury, le candidat compose et réalise une prestation individuelle.

Les sujets proposés peuvent revêtir des formes diverses, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou d'images.

Pour l'accompagnement sonore, le candidat peut choisir un des deux morceaux enregistrés qu'il tire au sort parmi un ensemble proposé par les examinateurs ou ne pas utiliser de support musical (silence).

Le candidat dispose ensuite de 30 minutes de préparation.

Au cours de cette partie d'épreuve, seront privilégiés pour le traitement du sujet :

- l'exploitation du thème
- le traitement de l'espace, du temps et des éléments scéniques,
- la relation avec la musique, le cas échéant
- la maîtrise et la pertinence du vocabulaire corporel
- la présence et l'engagement.

En cas de dépassement de temps des pénalités sont prévues.

B/ L'ENTRETIEN Durée de 15 minutes, noté sur 7 points.

Il est organisé en deux temps successifs :

- Premier temps : entretien sur la pratique chorégraphique.

Guidé par les questions du jury, le candidat expose les intentions et les choix qui ont présidé à l'élaboration de la composition et de l'improvisation présentées.

- Second temps : entretien sur les compétences culturelles.

Guidé par les questions du jury, le candidat témoigne de sa culture chorégraphique et de son degré d'appropriation du matériau gestuel comme des notions fondamentales de la danse.

Le candidat est amené à exposer ses intentions, à justifier ses choix, en citant ses sources et références. La prestation orale permet d'évaluer la capacité du candidat à réfléchir sur sa pratique ainsi que sur sa culture chorégraphique et artistique.

L'entretien s'appuiera sur la fiche synthétique (annexe jointe) élaborée par le candidat et visée par le proviseur.

FICHE SYNTHETIQUE

BACCALAUREAT – Session 2013
Option facultative ARTISTIQUE domaine DANSE

NOM	Prénom	Date de naissance

Titre de la composition	Support sonore choisi (titre et références)

Pratique de la danse développée durant l'année

Grandes lignes du projet :

Articulation de cette pratique avec les éléments de culture chorégraphique connus :

Activités menées autour de la danse

Recherches personnelles :

Rencontres :

Exposés :

Spectacles fréquentés :

Participation à des événements artistiques :

Visa du chef d'établissement

(pour les candidats scolaires uniquement)